

Rapport d'Orientation Budgétaire 2022

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) est une étape obligatoire et essentielle de la procédure budgétaire et de la vie démocratique de la Collectivité. Il permet d'informer les élus sur l'environnement économique et la situation du Syndicat afin d'éclairer leur choix lors du prochain vote du budget primitif.

Ce rapport présente successivement :

- Le contexte économique, fiscal et démographique ;
- Les évolutions tendanciennes de tonnages ;
- Les enjeux à l'horizon 2025-2026 et l'orientation budgétaire qui en découle.

Il comporte, conformément à la réglementation renforcée par la loi Notre, des informations concernant :

- les principaux investissements projetés, notamment dans le cadre d'un programme pluriannuel d'investissement,
- le niveau d'endettement,
- l'évolution de la fiscalité indirecte.

Lors de la présentation en distanciel du DOB, mi-février 2021, la complexité de l'année à venir s'annonçait dans un contexte de limitation des déplacements et de nombreuses activités qui a perduré jusqu'à la mi-juin 2021.

Après un été avec un retour à la quasi-normale, la fin 2021 a été marquée par la cinquième vague Covid (variant Delta) immédiatement suivie début 2022 par la sixième (variant Omicron).

Les impacts de cette situation ont été considérables, notamment sur les tonnages collectés dans les déchetteries de l'Aisne qui ont connu une véritable envolée, après le creux historique de 2020, dépassant même les performances de 2019.

Pour 2022, les **incertitudes** sont encore plus **élevées** que l'an dernier **sur l'évolution des gisements**.

En revanche, les **augmentations des taxes fiscales et des prix unitaires de traitement** sont bien **connues** en raison des hausses des matériaux, de l'inflation et des carburants.

De même, **des obligations réglementaires croissantes**, issues pour l'essentiel de la loi AGEC de janvier 2020 et de ses décrets d'application, pèsent un peu plus chaque jour sur les collectivités et vont les obliger à rapidement **redéfinir leur niveau de service** en porte-à-porte tout comme dans les déchetteries.

Nous arrivons à **la fin du système classique collecter – traiter pour entrer dans l'ère du prévenir – détourner – valoriser** qui ne mobilise pas les mêmes moyens humains, financiers et techniques.

LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE, FISCAL ET DÉMOGRAPHIQUE :

UNE REPRISE D'AMPLEUR INESPÉRÉE APRES LA RÉCESSION DE 2020...

Le PIB en zone euro s'est écroulé de 15 points au T2 2020 par rapport au T4 2019 pour revenir à ce même niveau dès le T3 2021.

L'arrivée des vaccins en début d'année 2021 et les plans de soutien budgétaire massifs ont également largement contribué à atténuer les pertes de croissance.

D'autres obstacles sont cependant venus ralentir la vigueur de la reprise : la remontée des prix de l'énergie provoquant une accélération de l'inflation au second semestre ; les pénuries de biens intermédiaires, dont les semi-conducteurs ; la désorganisation des chaînes logistiques en conséquence des confinements et les pénuries de main d'oeuvre dans certains secteurs (transport, restauration, etc...).

Après -2,8 % en 2020, la croissance mondiale rebondirait à 5,7 % en 2021 puis, ralentirait à 4% en 2022.

La zone euro est encore plus contrastée avec -6,5 % en 2020, + 5,1 % en 2021 et + 4,1 % en 2022.

La France suit globalement cette tendance, portée par la reprise de la demande dans le secteur des services, notamment en hébergement-restauration.

Pour l'activité de Valor'Aisne, **l'indicateur le plus important est la consommation des ménages qui a progressé de 5 %** au T3 2021 par rapport au T3 2020.

Ceci **explique probablement en partie les hausses de production de déchets constatées en 2021** dans les déchetteries mais aussi en porte-à-porte.

LA TGAP POURSUIT SA HAUSSE INEXORABLE ...

Toutes les tonnes stockées (OMR et encombrants) ont été frappées en 2021 par une hausse de TGAP de 12 €.

En 2022, 10 €/t supplémentaires seront collectés par l'Etat sur tous les tonnes enfouies en centres de stockage exploités en mode bioréacteur avec valorisation énergétique du biogaz capté supérieure à 75 %. Cette TGAP s'élèvera à 40 €/t et même à 45 €/t pour les tonnes de janvier-février enfouies dans l'alvéole 9 de l'Ecocentre qui a mis plus de temps à se remplir qu'escompté.

TGAP stockage	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Valorisation énergétique >75 % biogaz capté	25	37	45	NC	NC	NC
Bioréacteur et valorisation >75 %	18	30	40	51	58	65

Les tonnes d'OMR expédiées par Valor'Aisne sur les Unités de Valorisation Energétique sont moins impactées par ces augmentations avec de 1 à 3 €/tonne par rapport à l'an passé.

TGAP incinération	2020	2021	2022	2023	2024	2025
ISO 50001 + valorisation énergétique élevée	6	11	12	13	14	15
ISO 50001 + valorisation énergétique élevée + maîtrise des Nox	3	8	11	12	14	15

Le surcoût global attendu pour la TGAP HT sera de 1,2 M€. Pour mémoire, cette TGAP est elle-même soumise à une TVA de 10 % qui amplifie la hausse totale.

UNE POPULATION CONTRIBUANTE EN BAISSÉ EN 2022

En mars 2021, l'adhésion de la communauté de communes des Portes de Thiérache avait apporté à Valor'Aisne 7056 habitants supplémentaires qui étaient venus compenser la perte de 1597 habitants sur le reste des adhérents.

En 2021, la population municipale (nb : qui sert au calcul des performances en kg/an/hab) du périmètre de Valor'Aisne baisse à nouveau de 1100 hab. pour atteindre 517 519 hab.

La population totale (population municipale + population comptée à part) qui est aussi **la population contributive de Valor'Aisne suit la même trajectoire avec - 2750 habitants.** Elle passe ainsi de 529 246 hab à 526 496 hab.

Cette décroissance démographique continue de l'Aisne reste préoccupante car elle joue sur la mutualisation qui consiste à diviser des charges fixes par un nombre d'habitants le plus élevé possible. **La perte d'habitants de 2021 correspond concrètement, à dépenses fixes équivalentes, à une augmentation de la part à l'habitant de 0,5 %.**

Il reste à espérer pour les années futures que le desserrement des métropoles en faveur des villes moyennes, consécutif aux épisodes de confinement, bénéficiera au département.

DES ÉVOLUTIONS DE TONNAGES D'AMPLEUR INATTENDUE...

Les effets des confinements partiels ou totaux de 2020 avaient été pressentis et annoncés dans le rapport du DOB 2021.

Ils ont été ensuite confirmés après consolidation des tonnages enregistrés et analyse des vases communicants entre les ordures ménagères résiduelles, la collecte sélective et tous les flux de déchetteries, dont les encombrants.

En 2021, les flux collectés en porte-à-porte et en déchetteries vont de record en record.

DES FLUX OMR ET RECYCLABLES EN CROISSANCE

année	Population municipale	Collecte sélective triée		OMR éliminées		Refus de tri éliminés	Total élimination OMR + refus
	hab.	tonnes	kg/hab/an	tonnes	kg/hab/an	tonnes	tonnes
2015	518 627	26 600	51,3	120 332	232	5 134	125 466
2016	516 680	27 556	53,3	118 235	229	4 522	122 757
2017	516 038	27 802	53,9	116 773	226	4 453	121 226
2018	515 490	27 746	53,8	116 626	226	4 854	121 480
2019	513 265	27 658	53,9	112 344	219	4 949	117 293
2020	511 668	25 706	50,2	115 739	226	5 121	120 960
2021*	517 519**	29 775*	57,5	114 158*	221	5 232*	119 390

* éléments provisoires établis sur la base des éléments disponibles au moment de la rédaction du rapport

**avec intégration de la CC des Portes de Thiérache

Pour la collecte sélective, le tonnage total trié par Valor'Aisne flirterait avec les **30 000 tonnes** et le ratio par an/par hab atteindrait **57,6 kg**. On constate un effet de rattrapage sur toute l'année 2021, des envolées sur les collectivités qui ont réalisé une communication liée à l'introduction de la tarification incitative en 2022 et une croissance moyenne de 10 % en novembre-décembre pour tous les adhérents qui prouverait que l'opération massive sur les ECT aurait fonctionné.

Les refus de tri n'auraient pas augmenté à due proportion (*données à vérifier après consolidation des tonnages du dernier trimestre 2021*) ce qui serait une bonne nouvelle, quand bien même certains adhérents conservent des taux anormalement hauts.

Ces augmentations de tonnes recyclées permettront aux adhérents d'avoir des recettes supplémentaires de revente de matériaux, dans un contexte haussier des cours (cartons, papiers, aciers, alus), et de garantir les soutiens de CITEO.

Le tonnage d'ordures ménagères résiduelles (OMR) resterait au niveau de 2020 avec **114 315 tonnes** alors que la population « productrice » a cru de 6000 habitants.

Ces chiffres peuvent être interprétés positivement en se réjouissant d'un retour au ratio d'avant COVID (221 kg/an/hab en 2021 / 219 kg en 2019).

A l'inverse, il pourrait être aussi considéré que **cette production ne baisse pas assez**, au regard de la TI et du détournement vers la CS. Nous devrions déjà être à 111 700 tonnes et un ratio de 215 kg/an/hab. Ceci signifie que **la consommation est répartie à la hausse, provoquant des hausses sur le porte-à-porte mais aussi dans les déchetteries**, ce que nous verrons ci-dessous.

UNE ANNÉE RECORD POUR LES DÉCHETTERIES

L'année 2020 a été chamboulée par le confinement, les restrictions de déplacement et les fermetures temporaires des déchetteries, si bien que les 4 flux principaux (déchets verts dont ceux collectés en porte à porte, bois B, encombrants, gravats) s'étaient écroulés de 15 000 tonnes.

En 2021, nous aurions pu penser à un retour à la normale sur les bases de 2019.

Or, les tonnages collectés ont explosé pour dépasser de 22,7 % ceux de 2019 (à périmètre équivalent, hors CCPT).

Cela induit **une hausse moyenne de 35 % entre 2020 et 2021 qui ne sera pas sans conséquence sur la contribution appelée auprès des adhérents.**

	Déchets verts (dont pap)	Gravats	Encombrants	Bois de classe B	Total
Tonnages réels 2018	31 917	26 271	34 526	10 661	103 375
Tonnages réels 2019	30 926	27 455	35 558	11 231	105 170
Tonnages réels 2020	28 484	24 185	33 195	9 775	95 639
Tonnages estimés 2021*	42 253	33 129	41 013	12 652	129 047

(avec la CCPT en plus en 2021 = + 1946 tonnes)

Toutes les collectivités françaises font le même constat et l'explication la plus couramment avancée est le déplacement du budget des Français des voyages/loisirs vers les travaux d'amélioration de l'habitat, mais aussi le temps passé à domicile qui a engendré un « vidage » des caves et des garages.

Les autres flux payants représentent presque 2600 tonnes traitées à l'échelle de Valor'Aisne.

On peut déplorer que les flux hors DDS, donc payants, cumulent en 2021 presque 450 tonnes, quasiment autant que la filière.

Inversement la progression de la filière "plâtres propres" de 20 % (avec un total de 1053 tonnes sur 6 adhérents) est une bonne nouvelle, à amplifier dans les années à venir.

Les flux REP suivent la même logique de croissance avec entre 2021 et 2020 presque 3900 tonnes supplémentaires sur les Déchets d'Eléments d'Ameublement (+49 %) et 900 tonnes de plus pour les D3E (+24 %), +21 % sur les DDS (ce qui explique aussi la difficulté de la filière EcoDDS à faire face) et + 24 % sur les Pneus Usagés.

	2019	2020	2021	2019/2021	2020/2021
DEA	8286	7931	11818	43%	49%
D3E	4133	3756	4642	12%	24%
DDS	386	435	528	37%	21%
PU	411	405	503	22%	24%
	13216	12527	17491	32%	40%

Les flux avec recettes ne connaissent pas en revanche les mêmes hausses puisque les ferrailles retrouvent juste leur niveau de 2019 (4392 tonnes). Les cartons ne progressent que de 8 % entre 2021 et 2019 (2752 tonnes contre 2541 tonnes) ce qui tempère le sentiment d'un boom des ventes en ligne.

En conclusion, en 2021 **tous les flux de déchetteries ont enregistré des croissances majeures avec un tonnage total traité de 149 500 tonnes**

La question centrale est de savoir si nous sommes sur un effet conjoncturel ou sur une tendance pérenne.

LA PROSPECTIVE 2022 - 2026

LES OBLIGATIONS LÉGALES 2022 – 2026 ET LEURS CONSÉQUENCES

La loi Anti-Gaspillage et Économie Circulaire (AGEC) du 10 février 2020 entre progressivement en application au rythme de la publication de ses décrets d'application.

Elle prévoit notamment :

1) la réduction des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA = flux porte-à-porte et déchetteries) de 15 % en 2030 par rapport à 2010

En 2010, sur la base des chiffres figurant dans l'état des lieux du PDEDMA de 2016, la production de DMA était de **300 000 tonnes**. En 2020, avec l'effet Covid, un point bas historique a été atteint avec 259 000 tonnes. Or, le rebond de **2021** a fait remonter la production à **299 000 tonnes**.

Nous ne sommes donc pas collectivement sur la bonne trajectoire puisque revenus en 2010 et avec désormais moins de 8 ans pour atteindre les objectifs fixés par la loi.

2) la réduction de l'enfouissement à 10 % des DMA produits en 2035

Sur la base 2021, **nos tonnes enfouies (OMR et encombrants) ne devraient plus s'élever qu'à 30 000 tonnes quand nous sommes à 110 000 tonnes**. Les encombrants sont à eux-seuls (41 000 tonnes) supérieurs au quota autorisé et ils ne peuvent à ce jour être traités que par enfouissement.

Cette réduction ne pourra pas s'obtenir par un détournement des tonnes sur des UVE, ou même sur des chaudières CSR qui auront un coût à la tonne traitée en 2035 équivalent, au minimum, au prix de l'enfouissement en 2025 estimé à 140-150 €/tonne.

3) un contrôle très strict par les DREAL des déchets acceptés en ISDND et en UVE

L'objectif est d'**interdire progressivement l'élimination de déchets dits « non-ultimes »** et donc de renforcer les taux de valorisation.

Les encombrants sont contrôlés depuis le 1^{er} janvier 2022 avec sévèrisation annuelle jusqu'en 2028 des déchets acceptés (pourcentages maximum de bois, cartons, papiers, métal, plastiques, biodéchets, plâtres, gravats). A cette date, il faudra prouver que l'ensemble de ces catégories ne représente pas plus de 50 % en masse du contenu des bennes.

Les premiers résultats des **caractérisations réalisées mi-2021** démontrent qu'en moyenne une benne d'encombrants est composée :

- de **20 % "d'erreurs de tri"** (flux existant sur la déchetterie : cartons, gravats, textiles propres, D3E...)
- de **30 % de déchets relevant de filières de traitement déjà proposées par V'A mais non présentes sur la déchetterie concernée** (ex : le plâtre propre, les plastiques rigides, les souches...)

Il semble donc impératif :

- d'organiser l'accueil des déchets sur les hauts de quai pour détourner au maximum ces flux vers les bonnes filières.
- de mettre en place les flux qui existent déjà
- de développer de nouveaux flux, directement par Valor'Aisne ou par les REP à venir (Produits et Matériaux de Construction du secteur du Bâtiment, Articles de Bricolage et du Jardinage, Articles de Sport et de Loisirs, Huiles Minérales, Jouets...)

A la suite de ce diagnostic, **Valor'Aisne se propose d'approfondir la réflexion sur cette thématique, en synergie avec ses adhérents.**

Cette approche est indispensable pour pouvoir **organiser le traitement des flux sur les années à venir.**

Pour les OMR, les interdictions débuteront le 1^{er} janvier 2025, et le temps pour s'organiser est donc plus conséquent.

4) Le passage aux extensions de consignes de tri avant le 1^{er} janvier 2023

Depuis le 13 septembre 2021, tous les habitants de l'Aisne peuvent trier en ECT et appliquer ainsi les nouvelles consignes.

Le centre de tri d'Urvillers a été modernisé pendant l'été 2021 et sa réception finale est en cours. Celui de Villeneuve-Saint-Germain le sera normalement en mai-juin 2022.

Valor'Aisne aura alors une capacité théorique de tri de 32 000 tonnes avec 2 postes à Urvillers et 1 poste à Villeneuve.

Si d'aventure, ce tonnage total collecté devait être dépassé, il sera alors nécessaire d'envisager une **augmentation du temps de tri sur une et/ou l'autre unité**, qui impactera les dépenses de fonctionnement.

Notre objectif est de **maintenir notre autonomie à 100 % tout en prévoyant la possibilité de délestages ponctuels sur des centres limitrophes**. Inversement, ces derniers pourraient avoir eux-aussi besoin de solutions de secours en cas de pannes (ou gros travaux). Les modalités contractuelles de ces coopérations existent déjà avec les Ardennes et le Douaisis (entente avec les syndicats Valodea et Symevad). Elles seront développées avec d'autres syndicats pour les années à venir.

5) la généralisation du tri à source des biodéchets des ménages au 31 décembre 2023

Chaque habitant devra avoir le 1^{er} janvier 2024 une solution de tri à source de ses biodéchets.

L'enjeu est considérable puisque la poubelle d'OMR est composée en moyenne à 30 % de biodéchets (70 à 90 kg/an/hab).

A l'échelle du département, **le gisement est estimé à 47 000 tonnes/an.**

Les réunions menées dans le cadre de la démarche ConcerTO (Concertation Territoriale sur l'Organique) avec l'accompagnement de l'ADEME, et les retours d'expérience des collectivités françaises démontrent que **la seule dotation des ménages en composteurs individuels ne suffira pas à détourner ces tonnes.**

Il n'existe en effet pas ou peu de différences sur la part de biodéchets dans les OMR entre les territoires qui ont distribué beaucoup de composteurs et ceux qui ne l'ont pas fait. Ceci prouve que **les composteurs sont sous-utilisés** voire pas du tout.

Il est donc indispensable d'**accompagner toute politique de dotation par une communication massive** sur le sujet et d'**engager les moyens humains nécessaires à l'accompagnement des habitants**, à l'image de ce qui a été fait pour le tri sélectif.

L'Aisne avec un habitat individuel dominant (75 % en moyenne, mais des taux par EPCI qui vont de 3 à 47 %) est potentiellement propice à du compostage individuel. De nombreuses collectivités ont cependant choisi de développer des collectes en PAV ou en porte-à-porte qui sont venues remplacer des collectes d'OMR.

La gestion de proximité avec des composteurs partagés et des chalets de compostage fait aussi partie des solutions possibles, en zone urbaine dense, comme en zone rurale.

Il conviendrait donc que chaque EPCI choisisse en 2022-2023 sa solution, en concertation avec Valor'Aisne afin que le traitement puisse être organisé à l'aval.

Outre le simple respect de la loi, l'élimination des biodéchets était financièrement « acceptable » quand l'enfouissement coûtait moins de 50 € la tonne. **En 2022, elle représentera une dépense de traitement de 5 M€ TTC, et de 6,2 M€ en 2025.**

Il est possible de se dire que de telles sommes seraient mieux employées à construire des solutions de valorisation organique (compostage) ou énergétique (méthanisation).

LA PROSPECTIVE FINANCIÈRE 2022-2026 DONNE LES OBJECTIFS À ATTEINDRE...

La prospective 2022 -2026 est un exercice délicat car dépendant d'une multitude de paramètres :

- l'évolution de la TGAP après 2025 : restera-t-elle au même taux ou allons-nous vers une seconde vague de hausse pour atteindre le modèle anglais avec 100 € par tonne ?
- le rythme de passage en tarification incitative des collectivités à compétence collecte
- les actions sur la gestion de l'organique
- l'amélioration du tri des encombrants
- la capacité des exutoires de traitement et les prix pratiqués par les exploitants privés
- le prix des carburants pour le transport

A ce jour, le seul **scénario** réellement modélisable est celui dit « **au fil de l'eau** » avec des **tonnages quasi constants** et des **prix de traitement** estimés pour 2025.

Si rien ne change, il est possible d'affirmer que **les coûts de traitement en 2025 subiront pour les seuls OMR et encombrants une augmentation de l'ordre de 5,5 M€ soit plus de 10,5 €/an/hab.**

Cette hausse est évitable si :

- la **production d'OMR baisse d'environ 35 %**, c'est-à-dire arriver à une moyenne de 145 kg/an/hab
- **celle d'encombrants de 45 %**, objectif raisonnablement atteignable

L'ORIENTATION BUDGÉTAIRE PROPOSÉE POUR 2022

En investissement : une année de pause relative

Pour le tri, le marché de modernisation des centres de tri d'Urvillers et Villeneuve-Saint-Germain pour les passer aux ECT a été notifié en janvier 2021 pour un montant total de 5,25 M€.

La bonne nouvelle sur cette opération est l'obtention d'un **complément de 500 k€ de subvention de l'ADEME** dans le cadre du plan de relance de l'Etat.

La moins bonne est le retard pris par le prestataire sur les travaux d'Urvillers (les essais de performance viennent tout juste de s'achever, soit 6 mois après le lancement de la nouvelle chaîne) mais plus encore sur ceux de Villeneuve-Saint-Germain qui auraient dû démarrer à l'automne 2021 et ont dû être reportés en mai-juin 2022.

Il est désormais impératif que tout soit conclu avant décembre 2022 pour ne pas perdre le bénéfice des subventions de CITEO et de l'ADEME.

Hors ces travaux, les **investissements** ont été **limités à de l'entretien courant** (type GER) sur les parties anciennes (bâtiment et process) pour une enveloppe inférieure à 400 k€.

Pour le transfert, Valor'Aisne est doté des quais de transfert nécessaires à son activité. Seuls sont prévus sur l'exercice 2022 l'achat de deux tracteurs routiers neufs et de 2 bennes FMA, ainsi que des travaux d'adaptation des sites (trémie à Fontaine-lès-Vervins).

Pour l'enfouissement, à l'Ecocentre, les casiers 4 et 5 (ex-alvéoles 11 et 12) ont été réalisés dans le temps imparti grâce à la grande maîtrise technique de l'entreprise de terrassement. Ils ont été livrés fin 2021 et offrent une **capacité de traitement jusque 2025-2026**.

L'année 2022 sera consacrée aux études de conception de l'aménagement de la seconde moitié du site, et à des travaux d'aménagement léger des zones extérieures périphériques (corridor biologique avec amélioration de la gestion des eaux pluviales et renforcement de la biodiversité).

Enfin les **équipements de traitement envisagés pour les déchets de déchetteries** (déchets verts, bois B) seront étudiés en 2022 mais **seront réalisés sur de futurs exercices**.

Face à ces dépenses d'investissement, auxquelles s'additionnent les remboursements du capital des emprunts des années précédentes, **les recettes d'investissement** sont constituées de l'autofinancement et des subventions.

Le Conseil départemental a versé en 2021 sa part pour les remboursements des annuités d'emprunts (0.8 M€), celle de 0,6 M€ pour sa participation annuelle aux investissements et un complément de 0,6 M€ destiné à engager le rattrapage de subventions dues sur les années antérieures. Le même niveau d'engagement est espéré pour 2022 mais, par précaution, l'inscription a été limitée à 1,4 M€.

Cependant, et au regard des coûts importants générés sur l'exercice 2021 (consécutifs à l'augmentation des volumes à traiter, notamment issus des déchetteries, l'externalisation plus importante des prestations des ECT et du recours massif aux contractuels sur les centres de tri) formalisés le 10 décembre 2021 au travers une décision modificative budgétaire majeure, Valor'Aisne n'a pu que constater sur cet exercice 2021, **un autofinancement net négatif**, contraignant le syndicat à **puiser dans son fonds de roulement et imposant une revalorisation des 2022 des contributions** (part à l'habitant + contribution à la tonne d'élimination des OMR)

Quant à l'endettement, et ce malgré une contractualisation en 2021 d'un emprunt de 1 495 000 €, Valor'Aisne poursuit son désendettement puisqu'au 1er janvier 2022 le montant de l'encours de dette était de 14.33 millions d'euros (vs 14.58 millions d'euros au 1er janvier 2021)

En fonctionnement : le double effet TGAP et déchetteries

Les dépenses de fonctionnement sont représentées par 4 postes essentiels :

- les marchés de prestations de service (traitement des déchets ménagers résiduels, des refus de tri / traitement de tous les flux collectés en déchetteries / transport des quais de transfert jusqu'aux exutoires)
- les frais de personnel
- les frais de fonctionnement des sites exploités en régie par Valor'Aisne et du siège administratif
- le virement à la section d'investissement

Les coûts unitaires de traitement des OMR ont subi en 2021 et **subiront en 2022 des révisions en forte hausse** (rôle de la composante carburant sur les indices) **et les augmentations de TGAP**.

Le prix à la tonne éliminée (TGAP incluse) passera ainsi mécaniquement de 82,94 € HT à 95 € HT. Il est important de préciser ici que ce prix facial n'est pas le vrai prix de traitement

puisque Valor'Aisne y affecte une part majeure de son excédent pour atténuer la facture de ses adhérents. **Ce choix est à questionner pour les années futures car il n'incite pas à accélérer la réduction des OMR.**

Les travaux d'extension des consignes de tri ont induit en 2021 des détournements sur des centres de tri externes pour un coût de 800 K€ en tri et 140 k€ en transport. Le retard pris par la modernisation de Villeneuve nous obligera à reconduire des dépenses d'externalisation pour 10 semaines, soit environ 200 K€ en tri et 40 k€ en transport. Un délestage supplémentaire éventuel en cas de dépassement des 32 000 tonnes à trier a été également inscrit pour 1500 tonnes.

Pour les coûts de traitement des flux de déchetteries, les prix unitaires seront globalement stables à l'exception :

- des encombrants qui passeront de 97 € HT/tonne à près de 110 € HT/tonne (impact de la TGAP et des révisions)
- des déchets verts qui pâtissent du manque d'exutoires dans l'Aisne (2 fermetures de sites privés suite à des incendies) et des stratégies haussières des acteurs restants. Le prix à la tonne passerait de 22,60 € HT/tonne à 29,15 € HT/tonne.
- du bois B. Les 3000 tonnes supplémentaires collectées en 2021 ne peuvent pas être traitées sur la chaudière de SAICA et doivent donc être expédiées sur des sites alternatifs qui pratiquent des tarifs bien supérieurs. La conséquence est une hausse du prix moyen à la tonne de 2 € HT, pour atteindre 37 € HT.
- des pneus hors REP qui bien que représentant peu de tonnes (60 par an) passent de 85 €/t à 150 €/t pour des raisons tenant à la situation monopolistique du prestataire qui a répondu.

Le double effet des tonnages collectés en très forte augmentation (+ 40 % entre 2021 et 2020) et de l'augmentation des prix unitaires sur 3 flux majeurs induira une hausse substantielle des contributions appelée sur cette part « déchetteries ».

La seule consolation pour les adhérents viendra **des hausses de recettes de revente de matériaux** tels que le carton (+ 322 %), le papier carton en mélange (+ 81%) et les batteries (+52%) et la ferraille (+ 137 %) au regard de 2021

Concernant **la masse salariale** de Valor'Aisne, la revalorisation du chapitre 012 (5.7 millions d'euros en 2021) s'inscrit principalement dans un contexte d'**augmentation des besoins liés à l'accroissement des tonnages à trier** (32 000 tonnes prévues en 2022 contre 28 000 tonnes avant l'ECT), mais aussi dans l'attente de l'atteinte des performances et la modernisation du centre de tri de Villeneuve-Saint-Germain. Elle représenterait **un budget de 6.06 millions d'euros** que le Syndicat s'efforcera de ne pas consommer intégralement. Elle prend ainsi en compte **9 642 heures de travail en sus (équivalent de 6 ETP)** et les revalorisations salariales et patronales annuelles.

De plus, **l'ordonnance n°2021 -175 du 17 février 2021 prévoit que l'assemblée délibérante**, au travers un débat, **puisse échanger sur la protection sociale complémentaire.**

La protection sociale complémentaire intervient dans deux domaines :

1 – Le contrat complémentaire santé qui vise à couvrir les frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident non pris en charge par la sécurité sociale

2 – La prévoyance / maintien de salaire qui vise à couvrir la perte de salaire, une invalidité, une incapacité ou un décès.

La loi n°2007-148 du 2 février 2007 portant sur la modernisation de la Fonction Publique et le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 a offert la possibilité pour les collectivités d'aider financièrement les agents qui adhèrent à des contrats qui répondent à des critères de solidarité

Au regard de cette dernière disposition législative, deux types de dispositifs sont éligibles à la participation employeur :

- La convention de participation (contrat collectif) : l'employeur contracte avec un opérateur pour un dispositif en santé et/ou en prévoyance. La participation n'est versée qu'aux agents qui souscrivent à ce contrat.
- La labellisation : une liste de contrats proposés par des opérateurs reçoit un « agrément » permettant à l'agent qui y souscrit de bénéficier de la participation employeur.

L'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique confirme, dans son article 2, le maintien de la labellisation pour les contrats santé et prévoyance.

Valor'Aisne a fait le choix de la labellisation laissant ainsi le soin à l'agent territorial de sélectionner librement son contrat et son organisme de complémentaire santé. Ce dernier choisit lui-même ses garanties en fonction de ses besoins et de son format familial.

En cas de mutation ou au moment du passage à la retraite, l'agent conserve son contrat. La mutualisation du risque se réalise alors sur une large communauté d'agents adhérents du contrat labellisé et non aux seuls salariés de la collectivité.

En 2021, la participation de Valor'Aisne, aux contrats complémentaires santé, représentait une participation maximum de 40 euros / mois / agent (64 agents territoriaux du syndicat ont bénéficié de cette participation pour un montant total ordonnancé de 31 701.41 €). Quant à la participation aux contrats de prévoyance/maintien de salaire, 64 agents ont bénéficié, sur cette même année 2021, d'une participation à hauteur de 10 € / mois (montant ordonnancé en 2021 : 7 450 €)

En 2022, les participations tant à la complémentaire santé qu'à la prévoyance/maintien de salaire sont maintenues au même niveau, par agent, qu'en 2021.

Selon une enquête IFOP/MNT réalisée au niveau national (format purement déclaratif), 56 % des collectivités territoriales participaient sur un contrat de complémentaire santé pour un montant moyen de 17 € / mois / agent et 69% sur un contrat de prévoyance / maintien de salaire pour un montant moyen de 11 € / mois / agent.

Pour les dépenses de fonctionnement affectées aux sites, les charges 2022 ont été majorées de l'augmentation liée à l'inflation et au prix de l'énergie.

L'excédent net totale de l'exercice 2021 s'élève à 3.29 millions d'euros en net recul au regard de l'excédent constaté au Compte Administratif 2020 (5.8 millions d'euros)

Cela s'explique par les dépenses en hausse en 2021 que Valor'Aisne a dû « pré-financer » sur ses réserves dans la mesure où les contributions avaient été appelées sur des tonnages très inférieurs à la réalité.

L'excédent de fonctionnement en 2021 s'établit à 2.6 millions d'euros, en net recul au regard de l'exercice 2020 (4.1 millions d'euros). Cet excédent permettra de **financer les dépenses imprévues (1.4 millions d'euros) et atténuer l'augmentation du montant des contributions 2022 au regard de leur réel coût de revient.**

Conclusion :

La contribution totale appelée auprès des adhérents est statutairement composée :

- de la part à l'habitant (destinée à couvrir les frais administratifs, les investissements, le tri et le transfert)
- de la part pour l'élimination des ordures ménagères résiduels et des refus de tri sur les tonnages réels traités en 2021.
- de multiples parts à la tonne sur le traitement des flux de déchetteries

Pour la part à l'habitant, après 3 ans de stabilité à 19,55 € HT/an/hab, il sera **nécessaire de l'augmenter à 2 € HT/an/hab.** Cette hausse sera **compensée par des recettes** de tri (revente des matériaux) **perçues par les adhérents en augmentation d'environ 2 € HT/an/hab.**

Pour le coût à la tonne résiduelle éliminée, la répercussion mécanique des augmentations des prestations de traitement et de la TGAP entraînera un **passage de 82,94€ HT/t à 94.85 € HT/t.**

Les coûts unitaires par flux pour les déchetteries seront fixés dans le catalogue de prix voté en même temps que le budget primitif. Comme déjà évoqué, des augmentations liées à la revalorisation des coûts de traitement mais aussi à la TGAP (lorsqu'elle est applicable) seront constatés sur les encombrants, déchets verts et du bois B.

Nous sommes plus que jamais contraints à engager très rapidement des actions qui permettront de réduire massivement nos déchets non valorisés. Le cadre de réflexion avec des prix de traitement « anormalement » bas est à oublier et doit être totalement repensé. D'autres régions qui connaissaient déjà en 2000- 2010 des prix de 140 €/t pour les OMR, ont réussi en 10 ans à baisser de moitié leur production. La pente est forte mais la route est droite.

Les chiffres 2021 ont été certifiés par le Payeur Départemental

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 11 MARS 2022

Date de convocation	2 mars 2022
Membres titulaires en exercice	68
Présents	34
Votants	34 + 2 pouvoirs
Pour : 36 Contre : Abstention :	

L'an deux mille vingt deux, le 11 mars à quatorze heures trente, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni dans la salle de l'USEDA – Laon.
Sous la présidence de Monsieur Eric DELHAYE.
Monsieur Philippe DUCAT est élu secrétaire de séance.

2022-04 Débat d'Orientation Budgétaire 2022

Étaient Présents Mesdames et Messieurs les délégués titulaires (ou leurs suppléants)

<p>Département de l'Aisne Titulaires BERTRAND Marie Françoise, DOGNA Jocelyne, FOURNIE TURQUIN Brigitte, FUSELIER Michèle, LINIER Stéphane, MOUGENOT Paul, REBEROT Nicolas</p>	<p>Suppléants BATONNET Sarah, EUGENE Sébastien, ERICOTEAUX Nicolas, GRZEZICZAK Freddy, LEBEAU Véronique, VARLET Caroline, VENET Coralie</p>
<p>Canton d'Oulchy le Château (CC) Titulaire DRIVIERE Frédérique</p>	<p>Suppléant MUZART Hervé</p>
<p>Chauny Tergnier La Fère (CA) Titulaires ALLART Nicole, BIANCHINI Fortunato, DEMONT Pascal, IGNASZAK Dominique, LELONG Sylvie, LIRUSSI Mario</p>	<p>Suppléants BRONCHAIN Bernard, CHOMBART Jean-Marie, DE ABREU Antoine, GOETZ Patricia, GONCALVES Philippe, PENE Laurent</p>
<p>Pays du Vermandois (CC) Titulaires LOCQUET Jean-Pierre, PARENT Christophe, PASSET Francis, PICARD Myriam</p>	<p>Suppléants CORNAILLE Thierry, MILHEM Jean-Luc, PASSET Xavier, ROY Sylvie</p>
<p>Région de Château-Thierry (CA) Titulaires JACQUIN Claude, LARCHE Marie-Odile, MANGIN Eric, MARICOT Anne, REZZOUKI Mohamed, SCLAVON Jean-Marc</p>	<p>Suppléants BARBIER Maryvonne, CARLIER Michel, CONTOZ Julie, FRERE Stéphane, LAZARO Patrice, SIMON Martine</p>
<p>Laonnois (Sirtom) Titulaires ANANIE Christophe, BRICOT Martine, BUFFET Yves, BUVRY Benoît, DELHAYE Eric, DUCAT Philippe, LEBEL Béatrice, PHILIPPOT Claude, RIVIERE Harry</p>	<p>Suppléants ALLUCHON Jean-Maurice, CENTONZE-SANDRAS Ambroise, DELPECH Nadège, FRAISE Mathieu, GIRARD Hervé, MERLO Jean-Marie, PIRE Philippe, PORTAS Jacques, TUJEK Annie</p>



<u>Pays de la Serre (CC)</u> Titulaires RIBEIRO Carole, VUILLIOT Christian	Suppléants DUPONT Louise, GABET Grégory
<u>des Trois Rivières (CC)</u> Titulaires BRANQUART Marinella, DUVERDIER Jérôme, LANDERIEUX Michel	Suppléants BOURGEOIS Sylvain, GREHANT Bernard, WAUTHIER Guy,
<u>Val de l'Aisne (CC)</u> Titulaires LUCAS Carlos, GOIN Christophe, MARCELLIN Bruno	Suppléants GENDRA Francis, PASCARD Benoit, VOITURON Marc
<u>Val de l'Oise (CC)</u> Titulaires BEAUVAIS Didier, SIMEON Julien	Suppléants DECARSIN Bruno, LESUR Christian
<u>Du Saint-Quentinois (CA)</u> Titulaires ACCART Jean-Marie, BERTONNET Jean-Michel, BOUTROY Elie, GONDROY Jean-Marie, MAGNIEZ Michel, MORTELLI Roland, POTE Agnès, RACHESBOEUF Alain, WEBER Jean-Marc	Suppléants ARDAENS Virginie, BLONDEL Fabien, CARAMELLE Philippe, DEFRANCE Thierry, DESTOMBES Bernard, FRANCOIS Christophe, LEICHNAM Sylvette, MALLIARD Djamila, ROBERT Sylvie
<u>GrandSissois Agglomération</u> Titulaires BEZIN Jean-Marc, COUTEAU Marc, DESUMEUR Alex, D'HIVER Gérard, DROUX François, FERTON HERPE Thérèse	Suppléants BRASSET Xavier, COUTEAU Jean-Marie, LANGE Sébastien, MARCHAL Jean-Bernard, MATHAUT Dominique, REYT Alain
<u>Thiérache du Centre (CC)</u> Titulaires CHOULETTE Jérémy, RENAUX Jean-Paul, VAN ISACKER Jean	Suppléants CHANTRAINE-LION Maud, DUMORTIER Daniel, LUSTENBERGER Corinne
<u>Retz en Valois (CC)</u> Titulaires CANTOT Dominique, DELVAL Yveline, DESCAMPS Lisiane, POTEAU Christian	Suppléants BRANQUART André, DAVIN Benoit, DESSIGNY Jocelyn, VALIERGUE Anne-Benoîte
<u>Thiérache Sambre et Oise (CC)</u> Titulaires HUYGHE Willy, WATEAU Joël	Suppléants DRUAUX Pascal, EGRET Jean-Luc
<u>Les Portes de la Thiérache (CC)</u> Titulaire PAGNON Jean-François	Suppléante LORIETTE Monique

Étaient absents excusés ayant donné pouvoir, Mesdames et Messieurs les délégués :

Madame Michèle FUSELIER donne pouvoir à Madame Marie Françoise BERTRAND
 Monsieur Jean-Marie ACCART donne pouvoir à Monsieur Roland MORTELLI

Étaient absents excusés Mesdames et Messieurs les délégués :

Jocelyne DOGNA, Stéphane LINIER, Nicolas REBEROT, Freddy GRZYZICZAK, Frédérique DRIVIERE, Patricia GOETZ ;
 Benoit BUVRY, Harry RIVIERE, Nadège DELPECH, Éric MANGIN, Jean-Marc SCLAVON, Michel CARLIER, Yveline
 DELVAL, Benoit DAVIN ; Jean-Michel BERTONNET, Michel MAGNIEZ, Jean-Marc WEBER, Christophe FRANCOIS,
 Sylvette LEICHNAM ; Djamilia MALLIARD ; Jean-Marc BEZIN, Marc COUTEAU, Thérèse FERTON HERPE, Jean-Paul
 RENAUX, Jean VAN ISACKER, Bruno MARCELLIN, Benoit PASCARD, Bruno DECARSIN.

2022-04 Débat d'Orientation Budgétaire 2022

Le rapport relatif au débat d'orientation budgétaire 2022 présenté par Monsieur le Président est soumis à la discussion du Comité Syndical.

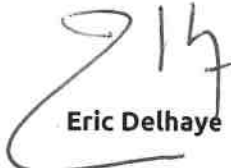
Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

- **Prend acte** que le débat d'orientation budgétaire 2022 a eu lieu sur la base d'un rapport portant sur le budget du syndicat présenté par Monsieur le Président.

Fait en séance, les jour, mois et an que dessus.

Laon, le 14 mars 2022

Le Président



Eric Delhaye



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 11 MARS 2022

Date de convocation	2 mars 2022
Membres titulaires en exercice	68
Présents	33
Votants	33 + 2 pouvoirs
Pour : 35 Contre : Abstention :	

L'an deux mille vingt deux, le 11 mars à quatorze heures trente, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni dans la salle de l'USEDA – Laon.
Sous la présidence de Monsieur Eric DELHAYE.
Monsieur Philippe DUCAT. est élu secrétaire de séance.

2022-05 Modification des autorisations de programme

Étaient Présents Mesdames et Messieurs les délégués titulaires (ou leurs suppléants)

<p>Département de l'Aisne Titulaires BERTRAND Marie Françoise, DOGNA Jocelyne, FOURNIE TURQUIN Brigitte, FUSELIER Michèle, LINIER Stéphane, MOUCENOT Paul, REBEROT Nicolas</p>	<p>Suppléants BATONNET Sarah, EUGENE Sébastien, ERICOTEAUX Nicolas, GRZEZICZAK Freddy, LEBEAU Véronique, VARLET Caroline, VENET Coralie</p>
<p>Canton d'Oulchy le Château (CC) Titulaire DRIVIERE Frédérique</p>	<p>Suppléant MUZART Hervé</p>
<p>Chauny Terqnier La Fère (CA) Titulaires ALLART Nicole, BIANCHINI Fortunato, DEMONT Pascal, IGNASZAK Dominique, LELONG Sylvie, LIRUSSI Mario</p>	<p>Suppléants BRONCHAIN Bernard, CHOMBART Jean-Marie, DE ABREU Antoine, GOETZ Patricia, GONCALVES Philippe, PENE Laurent</p>
<p>Pays du Vermandois (CC) Titulaires LOCQUET Jean-Pierre, PARENT Christophe, PASSET Francis, PICARD Myriam</p>	<p>Suppléants CORNAILLE Thierry, MILHEM Jean-Luc, PASSET Xavier, ROY Sylvie</p>
<p>Région de Château-Thierry (CA) Titulaires JACQUIN Claude, LARCHE Marie-Odile, MANGIN Eric, MARICOT Anne, REZZOUKI Mohamed, SCLAVON Jean-Marc</p>	<p>Suppléants BARBIER Maryvonne, CARLIER Michel, CONTOZ Julie, FRERE Stéphane, LAZARO Patrice, SIMON Martine</p>
<p>Laonnois (Sirtom) Titulaires ANANIE Christophe, BRICOT Martine, BUFFET Yves, BUVRY Benoît, DELHAYE Eric, DUCAT Philippe, LEBEL Béatrice, PHILIPPOT Claude, RIVIERE Harry</p>	<p>Suppléants ALLUCHON Jean-Maurice, CENTONZE-SANDRAS Ambroise, DELPECH Nadège, FRAISE Mathieu, GIRARD Hervé, MERLO Jean-Marie, PIRE Philippe, PORTAS Jacques, TUJEK Annie</p>



<u>Pays de la Serre (CC)</u> Titulaires RIBEIRO Carole, VUILLIOT Christian	Suppléants DUPONT Louise, GABET Grégory
<u>des Trois Rivières (CC)</u> Titulaires BRANQUART Marinella, DUVERDIER Jérôme, LANDERIEUX Michel	Suppléants BOURGEOIS Sylvain, GREHANT Bernard, WAUTHIER Guy,
<u>Val de l'Aisne (CC)</u> Titulaires LUCAS Carlos, GOIN Christophe, MARCELLIN Bruno	Suppléants CENDRA Francis, PASCARD Benoit, VOITURON Marc
<u>Val de l'Oise (CC)</u> Titulaires BEAUVAIS Didier, SIMEON Julien	Suppléants DECARSIN Bruno, LESUR Christian
<u>Du Saint-Quentinois (CA)</u> Titulaires ACCART Jean-Marie, BERTONNET Jean-Michel, BOUTROY Elie, GONDY Jean-Marie, MAGNIEZ Michel, MORTELLI Roland, POTEI Agnès, RACHESBOEUF Alain, WEBER Jean-Marc	Suppléants ARDAENS Virginie, BLONDEL Fabien, CARAMELLE Philippe, DEFRANCE Thierry, DESTOMBES Bernard, FRANCOIS Christophe, LEICHNAM Sylvette, MALLIARD Djamila, ROBERT Sylvie
<u>GrandSoissons Agglomération</u> Titulaires BEZIN Jean-Marc, COUTEAU Marc, DESUMEUR Alex, D'HIVER Gérard, DROUX François, FERTON HERPE Thérèse	Suppléants BRASSET Xavier, COUTEAU Jean-Marie, LANGE Sébastien, MARCHAL Jean-Bernard, MATHAUT Dominique, REYT Alain
<u>Thiérache du Centre (CC)</u> Titulaires CHOULETTE Jérémy, RENAUX Jean-Paul, VAN ISACKER Jean	Suppléants CHANTRAINE-LION Maud, DUMORTIER Daniel, LUSTENBERGER Corinne
<u>Retz en Valois (CC)</u> Titulaires CANTOT Dominique, DELVAL Yveline, DESCAMPS Lisiane, POTEAUX Christian	Suppléants BRANQUART André, DAVIN Benoit, DESSIGNY Jocelyn, VALIERGUE Anne-Benoîte
<u>Thiérache Sambre et Oise (CC)</u> Titulaires HUYGHE Willy, WATEAU Joël	Suppléants DRUAUX Pascal, EGRET Jean-Luc
<u>Les Portes de la Thiérache (CC)</u> Titulaire PAGNON Jean-François	Suppléante LORLETTE Monique

Étaient absents excusés ayant donné pouvoir, Mesdames et Messieurs les délégués :

Madame Michèle FUSELIER donne pouvoir à Madame Marie Françoise BERTRAND
 Monsieur Jean-Marie ACCART donne pouvoir à Monsieur Roland MORTELLI

Étaient absents excusés Mesdames et Messieurs les délégués :

Jocelyne DOGNA, Stéphane LINIER, Nicolas REBEROT, Freddy GRZEZICZAK, Frédérique DRIVIERE, Patricia GOETZ ;
 Benoit BUVRY, Harry RIVIERE, Nadège DELPECH, Éric MANGIN, Jean-Marc SCLAVON, Michel CARLIER, Yveline
 DELVAL, Benoit DAVIN ; Jean-Michel BERTONNET, Michel MAGNIEZ, Jean-Marc WEBER, Christophe FRANCOIS,
 Sylvette LEICHNAM ; Djamila MALLIARD ; Jean-Marc BEZIN, Marc COUTEAU, Thérèse FERTON HERPE, Jean-Paul
 RENAUX, Jean VAN ISACKER, Bruno MARCELLIN, Benoit PASCARD, Bruno DECARSIN.



2022-05 Modification des autorisations de programme

Ecocentre la Tuilerie

Les crédits de paiement inscrits en 2021 d'un montant de 1 653 172 € sont à diminuer de 239 255.47 € au vu de la réalisation effective des travaux.

La révision de l'autorisation de programme proposée tient compte

- De l'intégration du GER 2022-2025 prévu au contrat avec la société Valnor pour un montant total de 706 184 €
- Des études à réalisées pour l'exploitation après 2025 pour un montant total de 490 000 € (dont 250 880 € sur la période 2022-2024 et 239 120 € à compter de 2025)
- Des travaux à réalisés sur la période 2022 -2036 pour un montant de 7 545 092 €

Ainsi, il convient de réviser l'Autorisation de Programme, ainsi que les Crédits de Paiement, en conséquence :

Années	Total	CP 2005 à 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026-2036
Autorisation de programme (*)	24 235 503.00 €	21 339 791.95 €	1 653 172.00 €	1 242 539.05 €	- €	- €	- €	- €
Réalisé	22 753 708.48 €	21 339 791.95 €	1 413 916.53 €					
Modifications	7 259 481.48 €		- 239 255.47 €	- 611 083.05 €	188 538.00 €	1 914 188.00 €	59 780.00 €	5 947 339.00 €
Nouvelle Autorisation de Programme	31 494 984.48 €	21 339 791.95 €	1 413 916.53 €	631 451.00 €	188 538.00 €	1 914 188.00 €	59 780.00 €	5 947 339.00 €

(*) avec modification par délibérations

Le montant de l'autorisation de programme révisée est donc de : 31 494 984.48 € dont 1 413 916.53 € de paiement en 2021 et 631 451 € au titre de l'exercice budgétaire 2022.

Aménagement process pour extension des consignes de tri

Les Crédits de Paiement 2021 d'un montant de 5 396 640 € relatifs aux études et aux travaux doivent être diminués d'un montant de 2 198 711.40 € dans la mesure où toutes les prestations (études et travaux) n'ont pas été intégralement réalisées sur le centre de tri d'Urvillers.

Quant aux études et aux travaux prévus initialement sur l'exercice 2021 sur le centre de tri de Villeneuve-Saint-Germain, ces derniers ont été reportés sur l'exercice 2022.



Le montant total de l'Autorisation de Programme est révisé pour atteindre 5 823 384.60 € justifiée par de possibles aménagements de process complémentaires.

Années	TOTAL	CP 2019	CP 2020	CP2021	CP 2022
Autorisation de programme (*)	5 423 385.00 €	22 595.00 €	4 150.00 €	5 396 640.00 €	
Réalisé	3 224 673.60 €	22 595.00 €	4 150.00 €	3 197 928.60 €	
Modifications	399 999.60 €	0.00 €	0.00 €	-2 198 711.40 €	2 598 711.00 €
Nouvelle Autorisation de Programme	5 823 384.60 €	22 595.00 €	4 150.00 €	3 197 928.60 €	2 598 711.00 €

(*) avec modification par délibérations

Le montant de l'Autorisation de Programme révisée est donc porté à 5 823 384.60 € dont 3 197 928.60 € de Crédits de Paiement en 2021 et 2 598 711 € au titre de l'exercice budgétaire 2022.

Bennes de transfert

Sur l'exercice 2021, il avait été prévu d'acquérir 8 bennes de transferts, et 2 bennes de transfert en 2022, soit 10 bennes au total sur les exercices budgétaires 2021 et 2022.

Compte tenu de la révision du besoin (4 bennes acquises en 2021) et 2 bennes pour 2022, il convient en conséquence de revoir l'autorisation de programme suivante :

Années	TOTAL	CP 2021	CP 2022
Autorisation de Programme (*)	640 000.00 €	512 000.00 €	128 000.00 €
Réalisé	262 242.00 €	262 242.00 €	
Modifications	- 249 758.00 €	- 249 758.00 €	- €
Nouvelle Autorisation de Programme	390 242.00 €	262 242.00 €	128 000.00 €

(*) avec modifications par délibérations



Le montant de l'Autorisation de Programme révisée est donc à 390 242 € dont 262 242 € de Crédits de Paiement en 2021 et 128 000€ au titre de l'exercice budgétaire 2022.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

Décide :

- La modification des Autorisations de Programme et des Crédits de Paiement :
 - De l'Eco centre la Tuilerie
 - De l'aménagement process pour l'extension des consignes de tri
 - De l'acquisition des bennes de transfert

Fait en séance, les jour, mois et an que dessus.

Laon, le 14 mars 2022

Le Président

Eric Delhaye



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 11 MARS 2022

Date de convocation	2 mars 2022
Membres titulaires en exercice	68
Présents	33
Votants	33 + 2 pouvoirs
Pour : 35 Contre : Abstention :	
<p>L'an deux mille vingt deux, le 11 mars à quatorze heures trente, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni dans la salle de l'USEDA – Laon. Sous la présidence de Monsieur Eric DELHAYE. Monsieur Philippe DUCAT. est élu secrétaire de séance.</p>	

2022-06 Autorisation de signature des contrats de revente de matériaux

Étaient Présents Mesdames et Messieurs les délégués titulaires (ou leurs suppléants)

<p>Département de l'Aisne Titulaires BERTRAND Marie Françoise, DOGNA Jocelyne, FOURNIE TURQUIN Brigitte, FUSELIER Michèle, LINIER Stéphane, MOUGENOT Paul, REBEROT Nicolas</p>	<p>Suppléants BATONNET Sarah, EUGENE Sébastien, FRICOTEAUX Nicolas, GRZEZICZAK Freddy, LEBEAU Véronique, VARLET Caroline, VENET Coralie</p>
<p>Canton d'Oulchy le Château (CC) Titulaire DRIVIERE Frédérique</p>	<p>Suppléant MUZART Hervé</p>
<p>Chauny Terqnier La Fère (CA) Titulaires ALLART Nicole, BIANCHINI Fortunato, DEMONT Pascal, IGNASZAK Dominique, LELONG Sylvie, LIRUSSI Mario</p>	<p>Suppléants BRONCHAIN Bernard, CHOMBART Jean-Marie, DE ABREU Antoine, GOETZ Patricia, GONCALVES Philippe, PENE Laurent</p>
<p>Pays du Vermandois (CC) Titulaires LOCQUET Jean-Pierre, PARENT Christophe, PASSET Francis, PICARD Myriam</p>	<p>Suppléants CORNAILLE Thierry, MILHEM Jean-Luc, PASSET Xavier, ROY Sylvie</p>
<p>Région de Château-Thierry (CA) Titulaires JACQUIN Claude, LARCHE Marie-Odile, MANGIN Eric, MARICOT Anne, REZZOUKI Mohamed, SCLAVON Jean-Marc</p>	<p>Suppléants BARBIER Maryvonne, CARLIER Michel, CONTOZ Julie, FRERE Stéphane, LAZARO Patrice, SIMON Martine</p>
<p>Laonnois (Sirtom) Titulaires ANANIE Christophe, BRICOT Martine, BUFFET Yves, BUVRY Benoît, DELHAYE Eric, DUCAT Philippe, LABEL Béatrice, PHILIPPOT Claude, RIVIERE Harry</p>	<p>Suppléants ALLUCHON Jean-Maurice, CENTONZE SANDRAS Ambroise, DELPECH Nadège, FRAISE Mathieu, GIRARD Hervé, MERLO Jean-Marie, PIRE Philippe, PORTAS Jacques, TUJEK Annie</p>



<u>Pays de la Serre (CC)</u> Titulaires RIBEIRO Carole, VUILLIOT Christian	Suppléants DUPONT Louise, GABET Grégory
<u>des Trois Rivières (CC)</u> Titulaires BRANQUART Marinella, DUVERDIER Jérôme, LANDERIEUX Michel	Suppléants BOURGEOIS Sylvain, GREHANT Bernard, WAUTHIER Guy,
<u>Val de l'Aisne (CC)</u> Titulaires LUCAS Carlos, COIN Christophe, MARCELLIN Bruno	Suppléants CENDRA Francis, PASCARD Benoit, VOITURON Marc
<u>Val de l'Oise (CC)</u> Titulaires BEAUVAIS Didier, SIMEON Julien	Suppléants DECARSIN Bruno, LESUR Christian
<u>Du Saint-Quentinois (CA)</u> Titulaires ACCART Jean-Marie, BERTONNET Jean-Michel, BOUTROY Elie, GONDROY Jean-Marie, MAGNIEZ Michel, MORTELLI Roland, POTEI Agnès, RACHESBOEUF Alain, WEBER Jean-Marc	Suppléants ARDAENS Virginie, BLONDEL Fabien, CARAMELLE Philippe, DEFRANCE Thierry, DESTOMBES Bernard, FRANCOIS Christophe, LEICHNAM Sylvette, MALLIARD Djamila, ROBERT Sylvie
<u>GrandSoissons Agglomération</u> Titulaires BEZIN Jean-Marc, COUTEAU Marc, DESUMEUR Alex, D'HIVER Gérard, DROUX François, FERTON HERPE Thérèse	Suppléants BRASSET Xavier, COUTEAU Jean-Marie, LANGE Sébastien, MARCHAL Jean-Bernard, MATHAUT Dominique, REYT Alain
<u>Thiérache du Centre (CC)</u> Titulaires CHOULETTE Jérémy, RENAUX Jean-Paul, VAN ISACKER Jean	Suppléants CHANTRAINE-LION Maud, DUMORTIER Daniel, LUSTENBERGER Corinne
<u>Retz en Valois (CC)</u> Titulaires CANTOT Dominique, DELVAL Yveline, DESCAMPS Lisiane, POTEAU Christian	Suppléants BRANQUART André, DAVIN Benoit, DESSIGNY Jocelyn, VALIERGUE Anne-Benoîte
<u>Thiérache Sambre et Oise (CC)</u> Titulaires HUYCHE Willy, WATEAU Joël	Suppléants DRUAUX Pascal, EGRET Jean-Luc
<u>Les Portes de la Thiérache (CC)</u> Titulaire PAGNON Jean-François	Suppléante LORIETTE Monique

Étaient absents excusés ayant donné pouvoir, Mesdames et Messieurs les délégués :

Madame Michèle FUSELIER donne pouvoir à Madame Marie Françoise BERTRAND
 Monsieur Jean-Marie ACCART donne pouvoir à Monsieur Roland MORTELLI

Étaient absents excusés Mesdames et Messieurs les délégués :

Jocelyne DOGNA, Stéphane LINIER, Nicolas REBEROT, Freddy GRZĘCZAK, Frédérique DRIVIERE, Patricia GOETZ ;
 Benoit BUVRY, Harry RIVIERE, Nadège DELPECH, Éric MANGIN, Jean-Marc SCLAVON, Michel CARLIER, Yveline
 DELVAL, Benoit DAVIN ; Jean-Michel BERTONNET, Michel MAGNIEZ, Jean-Marc WEBER, Christophe FRANCOIS,
 Sylvette LEICHNAM ; Djamila MALLIARD ; Jean-Marc BEZIN, Marc COUTEAU, Thérèse FERTON HERPE, Jean-Paul
 RENAUX, Jean VAN ISACKER, Bruno MARCELLIN, Benoit PASCARD, Bruno DECARSIN.



2022-06 Autorisation de signature des contrats de revente de matériaux

Valor'Aisne se charge du traitement des déchets collectés par ses adhérents.

Que ce soit après le tri de la collecte sélective, le compostage des déchets verts, ou la revente éventuelle des déchets de déchetteries, cette activité génère des recettes, qui sont majoritairement reversées aux collectivités, en fonction des statuts du syndicat et du mode de fixation des contributions.

Les contrats de revente ou de reprise concernés ne relèvent pas de marchés publics, car génèrent des recettes, et non des dépenses.

Pour autant, une mise en concurrence est bien réalisée, et le choix de l'offre la mieux-disante résulte d'une analyse au fonctionnement proche de celle d'un marché public.

Les modalités de signature de ces contrats ne sont pas soumises à l'approbation des instances de Valor'Aisne (Commission d'Appel d'Offres ou Comité Syndical), et ne font donc pas partie de la liste des délégations accordées au Président du syndicat.

Il conviendrait cependant, s'agissant de contrats ayant potentiellement des conséquences juridiques, d'autoriser expressément Monsieur le Président à les signer.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

- **Autorise** Monsieur le Président à signer tous les contrats de reprise et/ou de revente de matériaux issus des activités de traitement du syndicat

Fait en séance, les jour, mois et an que dessus.

Laon, le 14 mars 2022

Le Président

Eric Delhaye



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 11 MARS 2022

Date de convocation	2 mars 2022
Membres titulaires en exercice	68
Présents	33
Votants	33 + 2 pouvoirs
Pour : 35 Contre : Abstention :	

L'an deux mille vingt deux, le 11 mars à quatorze heures trente, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni dans la salle de l'USEDA – Laon.
 Sous la présidence de Monsieur Eric DELHAYE.
Monsieur Philippe DUCAT. est élu secrétaire de séance.

2022-07 Prestations relatives à l'achat de deux chariots télescopiques pour l'exploitation de centres de transfert (marché 22-01)

Étaient Présents Mesdames et Messieurs les délégués titulaires (ou leurs suppléants)

<p>Département de l'Aisne Titulaires BERTRAND Marie Françoise, DOGNA Jocelyne, FOURNIE TURQUIN Brigitte, FUSELIER Michèle, LINIER Stéphane, MOUGENOT Paul, REBEROT Nicolas</p>	<p>Suppléants BATONNET Sarah, EUGENE Sébastien, FRICOTEAUX Nicolas, GRZEZICZAK Freddy, LEBEAU Véronique, VARLET Caroline, VENET Coralie</p>
<p>Canton d'Oulchy le Château (CC) Titulaire DRIVIERE Frédérique</p>	<p>Suppléant MUZART Hervé</p>
<p>Chauny Tergnier La Fère (CA) Titulaires ALLART Nicole, BIANCHINI Fortunato, DEMONT Pascal, IGNASZAK Dominique, LELONG Sylvie, LIRUSSI Mario</p>	<p>Suppléants BRONCHAIN Bernard, CHOMBART Jean-Marie, DE ABREU Antoine, GOETZ Patricia, GONCALVES Philippe, PENE Laurent</p>
<p>Pays du Vermandois (CC) Titulaires LOCQUET Jean-Pierre, PARENT Christophe, PASSET Francis, PICARD Myriam</p>	<p>Suppléants CORNAILLE Thierry, MILHEM Jean-Luc, PASSET Xavier, ROY Sylvie</p>
<p>Région de Château-Thierry (CA) Titulaires JACQUIN Claude, LARCHE Marie-Odile, MANGIN Eric, MARICOT Anne, REZZOUKI Mohamed, SCLAVON Jean-Marc</p>	<p>Suppléants BARBIER Maryvonne, CARLIER Michel, CONTOZ Julie, FRERE Stéphane, LAZARO Patrice, SIMON Martine</p>
<p>Laonnois (Sirtom) Titulaires ANANIE Christophe, BRICOT Martine, BUFFET Yves, BUVRY Benoît, DELHAYE Eric, DUCAT Philippe, LEBEL Béatrice, PHILIPPOT Claude, RIVIERE Harry</p>	<p>Suppléants ALLUCHON Jean-Maurice, CENTONZE SANDRAS Ambroise, DELPECH Nadège, FRAISE Mathieu, GIRARD</p>



	Hervé, MERLO Jean Marie, PIRE Philippe, PORTAS Jacques, TUJEK Annie
<u>Pays de la Serre (CC)</u> Titulaires RIBEIRO Carole, VUILLIOT Christian	Suppléants DUPONT Louise, GABET Grégory
<u>des Trois Rivières (CC)</u> Titulaires BRANQUART Marinella, DUVERDIER Jérôme, LANDERIEUX Michel	Suppléants BOURGEOIS Sylvain, GREHANT Bernard, WAUTHIER Guy,
<u>Val de l'Aisne (CC)</u> Titulaires LUCAS Carlos, COIN Christophe, MARCELLIN Bruno	Suppléants CENDRA Francis, PASCARD Benoit, VOITURON Marc
<u>Val de l'Oise (CC)</u> Titulaires BEAUVAIS Didier, SIMEON Julien	Suppléants DECARSIN Bruno, LESUR Christian
<u>Du Saint-Quentinois (CA)</u> Titulaires ACCART Jean-Marie, BERTONNET Jean-Michel, BOUTROY Elie, GONDROY Jean-Marie, MAGNIEZ Michel, MORTELLI Roland, PÔTEL Agnès, RACHESBOEUF Alain, WEBER Jean-Marc	Suppléants ARDAENS Virginie, BLONDEL Fabien, CARMELLE Philippe, DEFANCE Thierry, DESTOMBES Bernard, FRANCOIS Christophe, LEICHNAM Sylvette, MALLIARD Djamila, ROBERT Sylvie
<u>GrandSissois Agglomération</u> Titulaires BEZIN Jean-Marc, COUTEAU Marc, DESUMEUR Alex, D'HIVER Gérard, DROUX François, FERTON HERPE Thérèse	Suppléants BRASSET Xavier, COUTEAU Jean-Marie, LANGE Sébastien, MARCHAL Jean-Bernard, MATHAUT Dominique, REYT Alain
<u>Thiérache du Centre (CC)</u> Titulaires CHOULETTE Jérôme, RENAUX Jean-Paul, VAN ISACKER Jean	Suppléants CHANTRAINE-LION Maud, DUMORTIER Daniel, LUSTENBERGER Corinne
<u>Retz en Valois (CC)</u> Titulaires CANTOT Dominique, DELVAL Yveline, DESCAMPS Lisiane, POTEAUX Christian	Suppléants BRANQUART André, DAVIN Benoit, DESSIGNY Jocelyn, VALIERGUE Anne-Benoîte
<u>Thiérache Sambre et Oise (CC)</u> Titulaires HUYGHE Willy, WATEAU Joël	Suppléants DRUAUX Pascal, EGRET Jean-Luc
<u>Les Portes de la Thiérache (CC)</u> Titulaire PAGNON Jean-François	Suppléante LORIETTE Monique

Étaient absents excusés ayant donné pouvoir, Mesdames et Messieurs les délégués :

Madame Michèle FUSELIER donne pouvoir à Madame Marie Françoise BERTRAND
 Monsieur Jean-Marie ACCART donne pouvoir à Monsieur Roland MORTELLI

Etaient absents excusés Mesdames et Messieurs les délégués :

Jocelyne DOGNA, Stéphane LINIER, Nicolas REBEROT, Freddy GRZEZICZAK, Frédérique DRIVIERE, Patricia GOETZ ; Benoit BUVRY, Harry RIVIERE, Nadège DELPECH, Éric MANGIN, Jean-Marc SCLAVON, Michel CARLIER, Yveline DELVAL, Benoit DAVIN ; Jean-Michel BERTONNET, Michel MAGNIEZ, Jean-Marc WEBER, Christophe FRANCOIS, Sylvette LEICHNAM ; Djamila MALLIARD ; Jean-Marc BEZIN, Marc COUTEAU, Thérèse FERTON HERPE, Jean-Paul RENAUX, Jean VAN ISACKER, Bruno MARCELLIN, Benoit PASCARD, Bruno DECARSIN.



2022-07 Prestations relatives à l'achat de deux chariots télescopiques pour l'exploitation de centres de transfert (marché 22-01)

Le présent marché a pour objet l'achat de deux chariots télescopiques neufs pour les centres de transfert de Leully et Tergnier ainsi qu'un contrat de maintenance Full- Service pour une durée de 4 ans.

Le marché a été publié le 28/01/2022 au Journal Officiel de l'Union Européenne, au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics et sur la plateforme xmarches.fr.

La présente consultation est un **Appel d'Offre Ouvert** (AOO) soumis aux dispositions du Code de la Commande Publique du 3 décembre 2018 (Art. L2124-2, R2124-2, L2113-10 et R2113-1).

Le présent marché est décomposé en 2 lots :

- Lot n°1- Achat d'un engin télescopique pour le centre de transfert de Laon – Faubourg de Leully + contrat Full Service basé sur 800h annuelles (démarrage prévisionnel de la prestation : 15 juillet 2022)
- Lot n°2- Achat d'un engin télescopique pour le centre de transfert de Tergnier – Evolis + contrat Full Service basé sur 500h annuelles (démarrage prévisionnel de la prestation : 15 avril 2022)

Le marché entrera en vigueur dès sa notification au titulaire. Le contrat Full-Service devra être d'une durée de 4 ans.

41 sociétés ont retiré le dossier de consultation (35 en anonyme et 6 en identifié).

La date limite de remise des offres était fixée au 1^{er} Mars 2022 – 12h00.

2 entreprises ont fait parvenir une offre dans le respect de cette date :

- SAS Toufflin MTP
- SARL Val'Manutention

L'ouverture des plis a eu lieu 1^{er} Mars 2022 à 14h

Ce marché a été analysé au regard des critères énoncés dans le cahier des charges :



- De la valeur technique (50%) appréciée au regard du mémoire technique
- Du prix des prestations (40%) apprécié au regard du DEQ
- Du délai de mise à disposition des chariots (10%)

Après examen du rapport d'analyse des offres, la Commission d'Appel d'Offres du 11 Mars 2022 a décidé d'attribuer le marché de prestations relatives à l'achat de deux chariots télescopiques pour l'exploitation de centres de transfert:

- Pour le lot 1, à la société SAS Toufflin MTP, pour un montant prévisionnel de 109 296 € HT sur 4 ans.
- Pour le lot 2, à la société SAS Toufflin MTP, pour un montant prévisionnel de 104 544 € HT sur 4 ans.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

- **Autorise** Monsieur le Président à signer les pièces du marché de prestations relatives à l'achat de deux chariots télescopiques pour l'exploitation de centres de transfert
- Pour le lot 1, à la société SAS Toufflin MTP, pour un montant prévisionnel de 109 296 € HT sur 4 ans.
- Pour le lot 2, à la société SAS Toufflin MTP, pour un montant prévisionnel de 104 544 € HT sur 4 ans.
- **Dit** que les crédits correspondants sont inscrits au budget du Syndicat.

Fait en séance, les jour, mois et an que dessus.

Laon, le 14 mars 2022

Le Président



Eric Delhaye

Accusé de réception Contrôle de légalité

Structure Syndicat départemental de traitement des déchets ménagers de l'Aisne, Valor'Aisne
(Siret : 25020879000098)
Service Collectivité
Imprimé par Delphine DENAVARRE (GI02009-31)
Date d'impression 22/03/2022 14:25:02
Nature Documents budgétaires et financiers
Matière Finances locales | Decisions budgetaires
Référence de l'acte **2022_04**
Designation DOB 2022
Date de décision 11/03/2022

Transmission au contrôle de légalité

Déposé le 18/03/2022 - 15:02:30 par Mathilde CARRETTE (GI02009-30)

Emis le 21/03/2022 - 17:34:02

Accepté par la (Sous-)Préfecture

Réception à la (Sous-)Préfecture le 21/03/2022 - 17:36:27

Référence technique de l'AR : 002-250208790-20220311-2022_04-BF

Certifié exécutoire le 22/03/2022

Acte principal 202204.pdf, 197 Ko, 3 page(s)
Annexes DOB2022.pdf, 338 Ko, 14 page(s)

Aperçu de l'acte principal

Page 1 of the minutes of the 2022-04 Budgetary Orientation Debate. It includes the Valora Aisne logo, the title 'EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 11 MARS 2022', and a table with the following data:

Date de convocation	7 mars 2022
Membres titulaires en exercice	06
Présents	06
Votants	04 + 2 absents

Below the table, it lists the names of the members present and absent, and the names of the delegates and their substitutes.

Page 2 of the minutes of the 2022-04 Budgetary Orientation Debate. It contains a table with two columns: 'Proposition de l'Assemblée Générale' and 'Suppléants'. The table lists various budgetary items and the names of the delegates and their substitutes who discussed them.

Page 3 of the minutes of the 2022-04 Budgetary Orientation Debate. It features the Valora Aisne logo and the title '2022-04 Débat d'Orientation Budgétaire 2022'. The text describes the report presented by the President and the decision of the Council. It includes a signature block for the President, Eric Dethay, dated 11 March 2022.

Accusé de réception Contrôle de légalité

Structure Syndicat départemental de traitement des déchets ménagers de l'Aisne, Valor'Aisne (Siret : 25020879000098)
 Service Collectivité
 Imprimé par Delphine DENAVARRE (GI02009-31)
 Date d'impression 22/03/2022 14:25:02

Nature Délibérations
 Matière Commande Publique | Marchés publics
 Référence de l'acte **2022_06**
 Désignation Autorisation de signature des contrats de revente de matériaux
 Date de décision 11/03/2020

Transmission au contrôle de légalité

Déposé le 18/03/2022 - 15:09:54 par Mathilde CARRETTE (GI02009-30)

Emis le 21/03/2022 - 17:34:04

Accepté par la (Sous-)Préfecture

Réception à la (Sous-)Préfecture le 21/03/2022 - 17:36:27

Référence technique de l'AR : 002-250208790-20200311-2022_06-DE

Certifié exécutoire le 22/03/2022

Acte principal 202206.pdf, 218 Ko, 3 page(s)
 Annexes aucune

Aperçu de l'acte principal

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU 11 MARS 2022

Date de convocation	11 mars 2022
Membres élus/élus en exercice	48
Présents	33
Votants	33 + 2 suppléants

2022-06 Autorisation de signature des contrats de revente de matériaux

Étaient Présents Messames et Messieurs les délégués titulaires (ou leurs suppléants)

Président M. DENAVARRE Delphine	Suppléants M. DENAVARRE Delphine, M. DENAVARRE Delphine
Vice-président M. DENAVARRE Delphine	Suppléants M. DENAVARRE Delphine, M. DENAVARRE Delphine
Secrétaire M. DENAVARRE Delphine	Suppléants M. DENAVARRE Delphine, M. DENAVARRE Delphine
Trésorier M. DENAVARRE Delphine	Suppléants M. DENAVARRE Delphine, M. DENAVARRE Delphine
Administrateur M. DENAVARRE Delphine	Suppléants M. DENAVARRE Delphine, M. DENAVARRE Delphine
Président délégué M. DENAVARRE Delphine	Suppléants M. DENAVARRE Delphine, M. DENAVARRE Delphine
Vice-président délégué M. DENAVARRE Delphine	Suppléants M. DENAVARRE Delphine, M. DENAVARRE Delphine
Secrétaire délégué M. DENAVARRE Delphine	Suppléants M. DENAVARRE Delphine, M. DENAVARRE Delphine
Trésorier délégué M. DENAVARRE Delphine	Suppléants M. DENAVARRE Delphine, M. DENAVARRE Delphine
Administrateur délégué M. DENAVARRE Delphine	Suppléants M. DENAVARRE Delphine, M. DENAVARRE Delphine

Étaient absents à l'acte principal

Président M. DENAVARRE Delphine	Suppléants M. DENAVARRE Delphine, M. DENAVARRE Delphine
Vice-président M. DENAVARRE Delphine	Suppléants M. DENAVARRE Delphine, M. DENAVARRE Delphine
Secrétaire M. DENAVARRE Delphine	Suppléants M. DENAVARRE Delphine, M. DENAVARRE Delphine
Trésorier M. DENAVARRE Delphine	Suppléants M. DENAVARRE Delphine, M. DENAVARRE Delphine
Administrateur M. DENAVARRE Delphine	Suppléants M. DENAVARRE Delphine, M. DENAVARRE Delphine
Président délégué M. DENAVARRE Delphine	Suppléants M. DENAVARRE Delphine, M. DENAVARRE Delphine
Vice-président délégué M. DENAVARRE Delphine	Suppléants M. DENAVARRE Delphine, M. DENAVARRE Delphine
Secrétaire délégué M. DENAVARRE Delphine	Suppléants M. DENAVARRE Delphine, M. DENAVARRE Delphine
Trésorier délégué M. DENAVARRE Delphine	Suppléants M. DENAVARRE Delphine, M. DENAVARRE Delphine
Administrateur délégué M. DENAVARRE Delphine	Suppléants M. DENAVARRE Delphine, M. DENAVARRE Delphine

2022-06 Autorisation de signature des contrats de revente de matériaux

Valor'Aisne se charge du traitement des déchets collectés par ses adhérents.

Que le soir après le tri de la collecte sélective, le compostage des déchets verts, ou le tri des éventuelles des déchets de déchets, cette activité génère des recettes, qui sont réparties entre les collectivités, en fonction des statuts du syndicat et du mode de fixation des contributions.

Les contrats de revente ou de reprise commerciale relèvent plus de marchés publics, car généraux des recettes, et non des dépenses.

Pour autant, une mise en concurrence est bien réalisée, et le choix de l'offre la mieux éditée résulte d'une analyse au fonctionnement proche de celle d'un marché public.

Les modalités de signature de ces contrats ne sont pas soumises à l'approbation des instances de Valor'Aisne (Commission d'égalité de territoire ou Comité syndical), en ce fond dans pas partie de la liste des délégations accordées au Président du syndicat.

Il convenait cependant, s'agissant de contrats ayant potentiellement des conséquences financières, d'autoriser expressément Monsieur le Président à les signer.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

Autorise Monsieur le Président à signer tous les contrats de revente et/ou de reprise de matériaux tous les activités de traitement du syndicat.

Fait en séance, le jour, mois et an que dessus.

Le 14 mars 2022

Le Président
